

# PRÉSERVER LA RESSOURCE PAR L'ACQUISITION FONCIÈRE ET LA CONVERSION EN PRAIRIES DE TERRES AGRICOLES



## LE PORTEUR DE PROJET

Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la région de Jurançon (SMEPJ)

## LE TERRITOIRE D'ACTION

### AAC de Mazères-Lezons :

Surface totale de l'AAC : 553 ha  
SAU de l'AAC : 178 ha (2022)  
25 exploitations

**Contexte agricole :** 67% de prairies, 25% de maïs, 4% de cultures BNI et 4% d'autres cultures en 2022.

### Qualité de l'eau brute :

Pesticides : Fort enjeu herbicides (grandes cultures). Métalochlore et métabolites fréquemment détectés dans les eaux. Respect des normes de concentration en 2021.

Code BSS de l'ouvrage principal : BSS002KAZH (10305X0079/P14)

Fiche réalisée en 2023

### Domaine(s) d'action :

- Changement des pratiques agricoles
- Maîtrise foncière

### Type(s) d'action :

- Accompagnement, conseil
- Animation territoriale

### Département(s) :

- Pyrénées-Atlantiques

### Bassin(s) hydrographique(s) :

- Adour-Garonne

Mots clés : maîtrise foncière – conversion en prairies

## POURQUOI S'ENGAGER ?

L'élaboration d'une stratégie foncière sur l'Aire d'Alimentation de Captages de Mazères-Lezons est depuis longtemps considérée comme un levier puissant pour protéger la qualité de l'eau des champs captants. A travers la maîtrise des usages, l'objectif est de faire évoluer les pratiques de façon durable, pour garantir l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires.

## LES OBJECTIFS

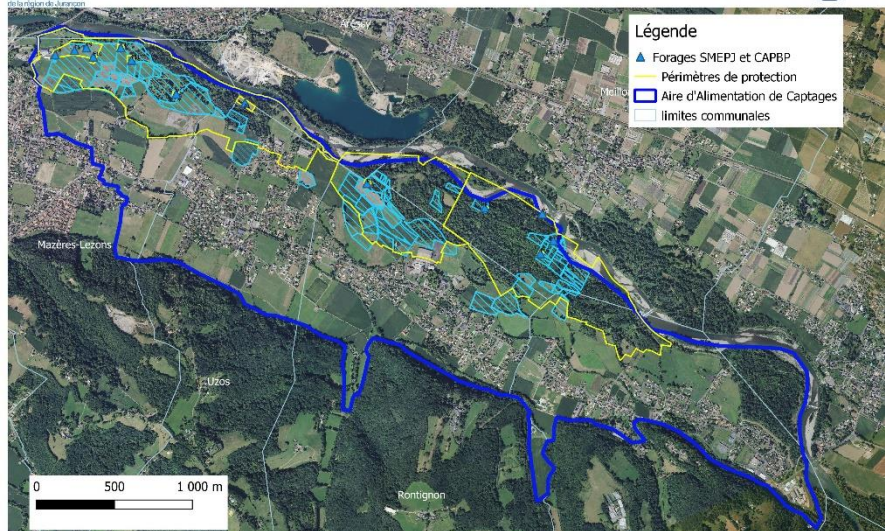
- Objectif du SMEPJ : viser le « zéro phyto » sur la SAU du champ captant par la maîtrise foncière des surfaces agricoles et leur conversion en prairie permanente de fauche.
- Objectif opérationnel fixé dans le contrat Re-Sources PAT 3 : acquisition foncière & conversion en prairies de 5 ha par an et par collectivité sur le territoire du Plan d'Action Territorial (PAT) de la nappe alluviale du gave de Pau.

**Date de début de l'action :** 1980

**Date de fin :** en cours



Propriétés foncières du SMEPJ de la Région de Jurançon  
Mars 2024



Acquisitions foncières du SMEPJ de 1990 à 2024

## Le projet

Le Plan d'Action Territorial (PAT) de la nappe alluviale du gave de Pau est un programme d'actions mené depuis 2008 à l'échelle de 50 communes situées le long du gave, et porté par quatre syndicats producteurs d'eau potable et la Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées. L'objectif du PAT Re-Sources est de préserver la qualité de la ressource en eau dans la nappe alluviale au niveau de quatre champs captants permettant l'alimentation en eau potable. Il s'agit ainsi de lutter contre les pollutions diffuses de cette nappe issues de l'usage de produits phytosanitaires (pesticides).

**Les actions de préservation des ressources en eau du SMEPJ sur l'Aire d'Alimentation des Captages de Mazères-Lezons interviennent dans ce cadre et reposent sur trois piliers principaux :**

- **un volet réglementaire**, comportant la prise d'arrêtés pour délimiter l'AAC, interdire l'utilisation de pesticides sur les Périmètres de Protection Rapprochée (PPR), et établir une Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE) ;
- **une maîtrise foncière** avec mise en place de prairies permanentes de fauche permettant ainsi de proscrire l'usage de pesticides de manière durable sur le territoire ;
- **un accompagnement des agriculteurs vers le « 0 phyto »** avec l'animation d'un PAT Gave de Pau (2020-2024), en collaboration avec 4 autres collectivités productrices d'eau potable.

La politique d'acquisition foncière **menée depuis plus de 40 ans** par le SMEPJ consiste notamment à **s'appuyer sur des relais locaux** (élu du territoire, agriculteurs, propriétaires...) en visant prioritairement l'acquisition de terres en cultures et les prairies existantes sur les PPR des captages. **Les acquisitions se font essentiellement par des ventes à l'amiable ou volontaires** grâce aux relais locaux, et du fait que la stratégie foncière du SMEPJ soit bien connue par les acteurs du territoire (très peu de préemption via la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)).

**Le SMEPJ met à disposition les parcelles acquises à des agriculteurs**, de préférence des jeunes locaux en recherche de terres, dans le cadre de **conventions de prêt à usage à titre gratuit et révocables à tout moment** (conventions annuelles). Ces conventions comportent une **obligation de conversion ou de maintien en prairies**, ainsi qu'une **interdiction d'utilisation de pesticides** et un **encadrement de la fertilisation**.

Les coûts d'acquisition des terres restent assez élevés par rapport à d'autres secteurs de la région (environ 1,20€ / m<sup>2</sup> pour les terres agricoles). **L'estimation de l'ensemble des parcelles** des PPR a été confiée au **service des domaines** et permet d'éviter de créer une surenchère des prix du foncier.

Les soutiens financiers de **l'Agence de l'eau Adour-Garonne** et du **Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine** permettent **d'aider les acquisitions foncières jusqu'à 80%**. Ainsi, en 2022, la quasi-intégralité des terres agricoles présentes sur les PPR des captages de Mazères-Lezons appartient au SMEPJ, et sont cultivées en prairies sans utilisation de pesticides.

### L'ACCOMPAGNEMENT PAR RE-SOURCES

L'accompagnement par Re-Sources et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne permet de mettre à disposition du territoire du temps d'animation territoriale et agricole, de définir une politique foncière, et d'aider financièrement aux acquisitions foncières. Un programme d'animation est également mené avec les agriculteurs concernés sur la production de fourrages de qualité issus des prairies implantées.

### LES PARTENAIRES :

#### Partenaires financiers



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



#### Partenaires techniques





## LES RÉSULTATS

- **Acquisition de 80 ha de terres agricoles sur l'ensemble de l'AAC** dont **plus de 70Ha sur les PPR** par le SMEPJ. Ces surfaces du PPR sont en prairie et **0-phyto**.
- **Amélioration de la qualité de l'eau** autant sur les concentrations en nitrates que sur celles en pesticides.
- Action en faveur du **maintien de l'élevage** en soutenant les jeunes agriculteurs.
- Participation au **maintien d'un cadre de vie bocager et sans pesticide** dans un secteur péri-urbain très fréquenté (une voie cyclable traverse l'AAC, accessible depuis Pau en moins de 5 min à vélo).

## LES FACTEURS CLÉS DU SUCCÈS

- **Stratégie foncière** de longue date (depuis plus de 40 ans) et **animation agricole locale**.
- **Bonne connaissance** de l'ensemble des **acteurs** du territoire, des **enjeux** vis-à-vis de la qualité de l'eau potable du territoire, **du rôle et de la stratégie du SMEPJ**.
- Imbrication et **complémentarité** de la politique d'acquisitions foncières avec les deux autres piliers d'actions du SMEPJ (volet réglementaire et accompagnement des agriculteurs).
- **Autonomie et indépendance** du SMEPJ vis-à-vis des procédures d'acquisitions foncières.

### POINTS DE SATISFACTION

- Maîtrise des usages agricoles sur les zones les plus sensibles des aires d'alimentation de captages
- Stratégie foncière efficace à long terme sur la qualité de l'eau
- Enjeux, rôle et stratégie du SMEPJ bien compris par l'ensemble des acteurs, portés par une animation territoriale locale

### DIFFICULTÉS ET LIMITES RENCONTRÉES

- Pression urbaine liée à la proximité de la ville de Pau
- Coûts élevés des parcelles sur le territoire
- Peu d'opportunité d'achats de terres agricoles en dehors de l'AAC afin d'opérer des compensations foncières

### TÉMOIGNAGE DE MICHAEL MARTINEZ, ANIMATEUR RE-SOURCES

« La démarche d'acquisition foncière du SMEP a la particularité d'avoir été menée de longue date et d'avoir été associée à des outils réglementaires tel que l'arrêté préfectoral de délimitation des PPR interdisant les produits phytosanitaires dès 2017. Cette politique est structurante pour le territoire en permettant d'interagir avec les élus municipaux, les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles dans un objectif commun de restauration de la qualité de la ressource en eau. Sur un territoire à la propriété très morcelée, les acquisitions foncières demandent néanmoins beaucoup de temps pour porter leurs fruits. La base foncière constituée à ce jour permet par ailleurs de construire des projets de développement compatibles avec la ressource en eau (développement des prairies riches en légumineuses pour l'autonomie alimentaire des éleveurs, réflexion sur une unité de séchage et de commercialisation de fourrages à destination de l'AOP Ossau-Iraty...). »

#### → Pour aller plus loin

- PAT Re-Resources du Gave de Pau : <http://www.pat-gavedepau.fr/>
- SMEPJ : <https://www.siep-jurancon.fr/>

#### → Contacts

**Michael Martinez,**  
Animateur Territorial PAT Re-Resources  
Gave de Pau  
Tel : 05 59 06 45 97 / 06 71 97 88 99  
<http://www.pat-gavedepau.fr/>  
SMEP de la région de Jurançon  
33 avenue Bagnell 64110 JURANCON

Un projet mené avec :



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



eAU  
GRAND SUD-OUEST  
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



PYRÉNÉES  
ATLANTIQUES  
LE DÉPARTEMENT



Plan  
d'Action  
Territorial  
GAVE  
DE  
PAU

Fiche réalisée avec  
le concours de :



ARB  
AGENCE RÉGIONALE DE LA  
BIODIVERSITÉ  
NOUVELLE-AQUITAINE